

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_01

Nombre de Conseillers  
En exercice **29**  
De présents **26**  
De votants **29**

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Etaient présents :**

**Délégation du conseil  
municipal au Maire  
(article L 2122-22 du  
Code Général des  
Collectivités Territoriales**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM  
(départ à 19h30)

Et que la convocation avait  
été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**4 juillet 2020**

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il convient de déléguer au Maire certaines compétences du Conseil Municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

Il est décidé de donner au Maire, pour la durée de son mandat, délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la [loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014](#) de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Monsieur le Maire pourra charger un adjoint de prendre en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant de la présente délégation.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

 Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT



Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_02

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

#### Indemnités de fonction aux élus

(Article L 2123-30 et  
suivants du CGCT)

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le  
**4 juillet 2020**

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les indemnités de fonction sont une dépense obligatoire pour les communes. Peuvent en percevoir, les adjoints au maire (pour l'exercice effectif des fonctions dont ils ont reçu délégation), le maire – et les conseillers municipaux ayant reçu une délégation (art L 2122-18 du CGCT).

Ces indemnités couvrent tous les frais éventuels engendrés par les délégations ainsi que la responsabilité que cela représente –y compris les fonctions d'officier de l'état-civil pour le maire et les adjoints et d'officier de police judiciaire pour le maire.

Il appartient au Conseil municipal de fixer le montant de ces indemnités à partir du barème publié par le Ministère de l'intérieur donnant des montants maximaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Décide**

#### Article 2 :

- Maire : 47,55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème adjoint : 15,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3ème adjoint : 15,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4ème adjoint : 15,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5ème adjoint : 15,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6ème adjoint : 15,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 7ème adjoint : 15,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 8ème adjoint : 15,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 1<sup>er</sup> conseiller municipal délégué : 13% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 2<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 13% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 3<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 13% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 4<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 2,057% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
  - 5<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 2,057% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 6<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 0,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les conseillers municipaux restant sans délégation ou subdélégation, percevront 0,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> conseillers municipaux délégués perçoivent une indemnité au taux de 13 % compte tenu des périmètres de délégations et de la fonction d'élus d'astreinte qu'ils intégreront. Le 6<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué percevra un taux de 0,70 % compte tenu du périmètre de ses compétences.

L'ensemble de ces indemnités ne doivent pas dépasser l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

### **Article 2**

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

### **Article 3**

Le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés de l'exécution de la délibération.

Ces indemnités au titre du mandat d'élus municipal se cumulent avec les indemnités perçues par d'autres collectivités territoriales, notamment de la CARENE au titre du mandat de conseiller communautaire. Les collectivités (en l'espèce la Ville de Trignac et la CARENE) se concertent pour déclarer ces revenus dans le cadre la nouvelle obligation d'affiliation à la Sécurité sociale.

Pour	29
Contre	0
Absentions	0


 Pour extrait conforme  
 Le Maire  
 Claude Aupart

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_03

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

26

29

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

**Composition des  
commissions  
municipales**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Conformément à l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal la constitution des commissions permanentes suivantes, selon la règle de la proportionnelle :

Commission Administration Générale,			
M. Claude AUFORT, maire			
Mme Dominique MAHE-VINCE	M. Jean-Louis LELIEVRE	Mme Laurence FREMINET	M. Gilles BRIAND
Mme Emilie CORDIER	M. Hervé MORICE	Mme Véronique JULIOT	M. Sébastien WAIRY
M. David PELON	M. Michel CONANEC		

<b>Commission Finances</b>			
M. Claude AUFORT, maire			
Mme Dominique MAHE-VINCE	M. Jean-Louis LELIEVRE	Mme Laurence FREMINET	M. Gilles BRIAND
Mme Emilie CORDIER	M. Hervé MORICE	Mme Véronique JULIOT	M. Sébastien WAIRY
M. Stanislas FONLUP	Mme Colette GARRIGUES	M. David PELON	
<b>Commission Patrimoine Immobilier, Travaux, Voirie, Espaces Verts, Prévention Routière et Sécurité ; Jean6Louis</b>			
M. Claude AUFORT, maire			
M. Jean-Louis LELIEVRE	Mme Véronique JULIOT	M. Gilles BRIAND	Mme Myriam LEROUX
M. Sébastien WAIRY	M. Benoît PICHARD	M. Didier NOUZILLEAU	M. Michel CONANEC
M. Alain DESMARS			

<b>Commission Urbanisme, Cadre de Vie et Politique de la Ville</b>			
M. Claude AUFORT, maire			
M. Gilles BRIAND	M. Jean-Louis LELIEVRE	Mme Stéphanie BURNEL	Mme Laurence DUPONT
Mme Patricia L'ECORSIER	M. Jean-Pierre LE CROM	M. Didier NOUZILLEAU	M. Michel CONANEC
M. Alain DESMARS			

<b>Commission Education, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse</b>			
M. Claude AUFORT, maire			
Mme Emilie CORDIER	M. Yannick BEAUVAIS	Mme Cécile OLIVIER	M. Denis ROULAND
Mme Laurence FREMINET	Mme Véronique JULIOT	Mme Isabelle GUENEGO	

<b>Commission Culture, Sports, Vie Associative, Patrimoine, Tourisme</b>			
M. Claude AUFORT, maire			
M. Hervé MORICE	M. Eric MEIGNEN	M. Jean-Pierre LE CROM	M. Stanislas FONLUPT
Mme Jessica NICOLAS	Mme Cécile OLIVIER	Me Colette GUARRIGUES	Mme Françoise HAFFRAY

Commission Développement Durable, Politique de l'Eau, Biodiversité, Qualité de l'Air			
M. Claude AUFORT, maire			
M. Sébastien WAIRY	M. Denis ROULAND	Mme Laurence DUPONT	M. Stanislas FONLUPT
M. Benoît PICHARD	Mme Emile CORDIER	Mme Françoise HAFFRAY	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**PROCEDE** à l'élection des élus pour chaque commission.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT



Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_04

Nombre de Conseillers

En exercice 29

De présents 26

De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

#### Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

#### Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE

- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX

- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX

- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM

(départ à 19h30)

#### Absents :

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

#### Commission d'appel d'offres (CAO)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

4 juillet 2020

Exposé

Selon l'article 22 du code de la Commande Publique, la composition de la CAO pour ses membres à voix délibérative, est de :

- le maire ou son représentant, président
- **5 membres** du conseil municipal, **titulaires**
- **5 membres** du conseil municipal, **suppléants**

Peuvent participer avec voix consultative des membres 'techniques' ( ex :Trésorière Municipale, techniciens municipaux,...)

Cette commission est permanente.

L'élection des membres a lieu au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste afin de refléter au mieux l'assemblée délibérante dans cette CAO.

L'objectif de la représentation proportionnelle est d'attribuer à chaque liste un nombre de sièges, proportionnel à sa force numérique.

La représentation proportionnelle étant nécessairement un scrutin de liste, il convient de dresser les noms des listes soumises au suffrage.

Il sera nécessaire de déterminer le quotient électoral en divisant le total des suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. Chaque liste obtiendra autant de sièges que son score contiendra de fois ce quotient électoral.

Pour attribuer les sièges restants, il faut appliquer la « méthode du plus fort reste » consistant à soustraire du nombre de voix de chaque liste le total des quotients électoraux qu'elle peut contenir, à comparer ensuite les voix restantes. Les sièges non pourvus seront alors attribués à chaque liste selon l'ordre décroissant des suffrages inemployés après la première répartition.

Le Maire propose de faire l'élection à main levée.

L'assemblée vote à l'unanimité le vote à main levée.

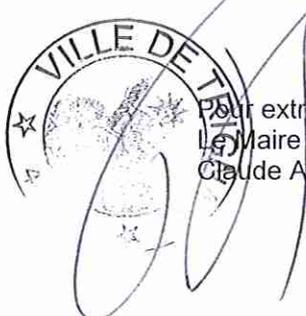
Il est proposé de mettre au vote la composition suivante :

Listes des candidats :	<u>Liste 1</u> : « Ensemble, agissons ensemble » - Gilles BRIAND - Dominique MAHE-VINCE - Benoît PICHARD - Jean-Louis LELIEVRE - Sébastien WAIRY - Hervé MORICE - Emilie CORDIER - Stanislas FONLUPT - Laurence DUPONT - Véronique JULIOT
	<u>Liste 2</u> : « Trignac en action » - Didier NOUZILLEAU - David PELON - Françoise HAFFRAY - Isabelle GUENEGO
	<u>Liste 3</u> : « Trignac unis » - Colette GARRIGUES - Michel CONANEC
	<u>Liste 4</u> : « Trignac, résolument à gauche » - Alain DESMARS
Nombre de votants :	29
Suffrages valablement exprimés :	29

Répartition des sièges :	<p>Ont obtenu :</p> <p><b><u>Liste 1 : « Ensemble, agissons ensemble »</u></b></p> <p>- 22 voix donc 4 postes</p> <p><b><u>Liste 2 « Trignac en action »</u></b></p> <p>- 4 voix donc 1 poste</p> <p><b><u>Liste 3 : « Trignac unis »</u></b></p> <p>2 voix donc 0 poste</p> <p><b><u>Liste 4 : « Trignac, résolument à gauche »</u></b></p> <p>1 voix donc 0 poste</p>
--------------------------	---

Les membres suivants ont été élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Gilles BRIAND	Sébastien WAIRY
Dominique MAHE-VINCE	Hervé MORICE
Benoît PICHARD	Emilie CORDIER
Jean-Louis LELIEVRE	Stanislas FONLUPT
Didier NOUZILLEAU	David PELON


 Pour extrait conforme  
 Le Maire  
 Claude AUFORT



Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_05

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :  
  
**Commission Communale  
des Impôts Directs  
(CCID) – Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation avait été faite le

**4 juillet 2020**

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés lors du renouvellement général des conseils municipaux.

Aussi, convient-il, à la suite des dernières élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le maire, ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, ce nombre étant porté à huit dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants seront désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux, sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Une liste de 32 noms doit être adressée à la Direction des Services Fiscaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à sélectionner une liste de 32 noms qui sera adressée à la Direction des Services Fiscaux.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_06

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Commission  
Intercommunale des  
Impôts Directs (CIID) –  
Nomination des  
délégués**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**4 juillet 2020**

La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, dans les EPCI ayant adopté le régime fiscal de la TPU ;

Par délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2011, la CARENE a voté la création d'une CIID conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts.

La CIID va participer en 2014 à la réflexion relative à la réforme des locaux professionnels et commerciaux qui sera mise en œuvre à compter de 2016. Elle sera également informée des modifications des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Ces travaux ont des incidences aussi bien pour les produits de Cotisation Foncière des Entreprises que pour les produits de foncier bâti des communes.

La durée du mandat des commissaires étant la même que celle de l'organe délibérant de la collectivité et la liste établie par la CARENE étant issue des propositions des communes membres, il est nécessaire de proposer 3 commissaires en indiquant un titulaire et deux suppléants.

Pour procéder au choix des commissaires, il est nécessaire de respecter la condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa du paragraphe 2 de l'article 1650, à savoir que « les contribuables proposés pour siéger à la commission doivent être équitablement répartis entre les différentes taxes (taxe d'habitation, taxe foncière et taxes foncières des entreprises)

Il sera proposé au Conseil Municipal de donner délégation à M. le Maire, en application de l'article L 2122-22 du CGCT, à l'effet de désigner les trois commissaires de Trignac à la C.I.I.D

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

De donner délégation à M. le Maire, en application de l'article L 2122-22 du CGCT, à l'effet de désigner les trois commissaires de Trignac pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs (C.I.I.D).

Sont désignés :

- Mme Dominique MAHE-VINCE
- Mme Véronique JULIOT
- M. Stanislas FONLUPT

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	2



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Gaude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_07

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Etaient présents :**

Centre Communal  
d'Action Sociale (CCAS)

Composition du Conseil  
d'Administration

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

En vertu de l'art R 123 du code de l'action sociale et de la famille, la composition du CA du CCAS est la suivante :

- le maire, président
- 4 à 8 membres élus par le conseil municipal – dont le nombre est fixé par délibération du CM
- 4 à 8 représentants d'associations nommés par le maire, en nombre égal à celui des conseillers municipaux élus.

Les membres du CM sont élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste ; les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire (*après un 'appel à candidature' qu'il est pertinent de lancer afin de renouveler les associations ou mouvements représentés, à savoir :*

- *secteur personnes âgées et retraités ; secteur personnes handicapées ; secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion )*

L'ensemble de ces formalités de renouvellement des administrateurs du CCAS doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal (soit le 3 septembre 2020 au plus tard).

La 1<sup>ère</sup> décision du conseil municipal est donc de fixer le nombre d'administrateurs issus du conseil municipal. Compte-tenu de l'éventuelle difficulté à trouver des représentants d'association, qui doivent être paritaires avec les élus du conseil municipal, il est pertinent de limiter le nombre de membres dans chaque catégorie à : **5 pour chaque catégorie, dont une personne-ressources pour les représentants d'association** nommés par le maire, ce qui fait un conseil d'administration de 10 personnes.

Conseil d'administration du CCAS	Elus du conseil municipal	Représentants d'associations
Le Maire, président du CCAS	1 adjoint au maire + 4 autres élus du conseil municipal	4 personnes des associations des champs : personnes âgées-retraités ; handicapés ; insertion ; famille (représenté par l'UDAF de droit) + 1 personne-ressource

Pour information, les associations représentées sont actuellement les suivantes : Secours populaire, EMMAÛS, ESAT Marie Moreau, MAEPA Camille Claudel et les Amarres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE, par vote à main levée, de fixer à 10 le nombre d'administrateurs au C.C.A.S. :**

- 5 élus du conseil municipal
- 5 représentants d'association dont 1 personne ressource

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_08

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

#### Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

#### Désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

#### Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

#### Absents :

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R 123-8, R 123-9, R123-10, R 123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2017 fixant à 10 le nombre d'administrateurs au CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** :

de procéder par vote à main levée à la désignation, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, soit 29 voix, pour l'élection à main levée des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Listes des candidats :	<u>Liste 1 : « Ensemble, agissons ensemble »</u> Laurence FREMINET Christelle POHON Stéphanie BURNEL Eric MEIGNEN Dominique MAHE-VINCE Hervé MORICE Jean-Louis LELIEVRE Myriam LEROUX Emile CORDIER Jessica NICOLAS
	<u>Liste 2 : « Trignac en action »</u> Isabelle GUENEGO David PELON Didier NOUZILLEAU Françoise HAFFRAY
	<u>Liste 3 : « Trignac unis »</u> Michel CONANEC Colette GARRIGUES
	<u>Liste 4 : « Trignac, résolument à gauche »</u>
Nombre de votants :	29
Abstentions	1
Suffrages valablement exprimés :	28
Répartition des sièges :	Ont obtenu : <u>Liste 1 : « Ensemble, agissons ensemble »</u> <b>4 sièges</b> <u>Liste 2 « Trignac en action »</u> <b>1 siège</b> <u>Liste 3 : « Trignac unis »</u> <b>0 siège</b> <u>Liste 4 : « Trignac, résolument à gauche »</u> <b>0 siège</b>

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Madame Laurence FREMINET  
 Madame Christelle POHON  
 Madame Stéphanie BURNEL  
 Monsieur Eric MEIGNEN  
 Madame Isabelle GUENEGO



Pour extrait conforme  
 Le Maire  
 Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_09

Nombre de Conseillers  
En exercice **29**  
De présents **26**  
De votants **29**

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Association gestionnaire  
MAEPA Camille  
CLAUDEL  
Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal**

#### Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

#### Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

#### Absents :

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation avait été faite le

**4 juillet 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté au Conseil d'Administration de l'association gestionnaire de la MAEPA Camille Claudel par :

- le Maire ou son représentant
- 1 membre du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

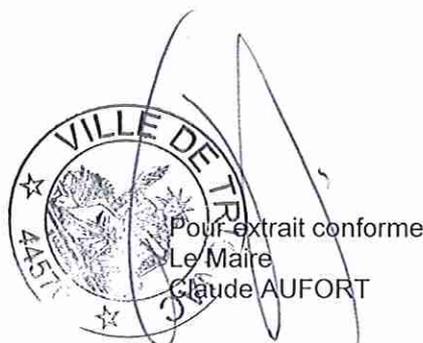
Après en avoir délibéré,

**PROCEDE** à l'élection de ses délégués au sein du Conseil d'Administration de l'association gestionnaire de la MAEPA Camille Claudel :

Mme Laurence FREMINET obtenant **29** voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue **déléguée**.

Mme Christelle POHON obtenant **29** voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue **déléguée**.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_10

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Collège Julien LAMBOT  
- Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Le Conseil Municipal est représenté au sein du Conseil d'Administration du Collège Julien Lambot par l'Adjoint et un membre de la commission Education.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
DESIGNE :**

Madame Emilie CORDIER, Adjointe au Maire déléguée à l'Education, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse est élue déléguée au sein du Conseil d'Administration du Collège Julien Lambot.

Monsieur Denis ROULAND, est élu délégué au sein du Conseil d'Administration du Collège Julien Lambot.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_11

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Office d'Animation  
Sportive de Brière –  
Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté à l'Office d'Animation Sportive de Brière par l'adjoint aux sports.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** son délégué, M. Eric MEIGNEN, pour siéger à l'Office d'Animation Sportive de Brière.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

 Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_12

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :  
  
**Parc Naturel Régional de Brière  
Désignation des  
délégués au syndicat mixte**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière conformément aux statuts.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière,

**PROCEDE** à l'élection de ses délégués :

M. Denis ROULAND obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu **délégué titulaire**  
M. Claude AUFORT obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu **délégué suppléant**

pour siéger au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_13

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

Commission Syndicale  
de Grande Brière  
Mottière (CSGBM) –  
Désignation d'un  
délégué

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM  
(départ à 19h30)

Et que la convocation avait  
été faite le

4 juillet 2020

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire son délégué au sein de la Commission syndicale de la Grande Brière Mottière conformément aux statuts.

Le Syndicat de Grande Brière Mottière gère les usages et l'entretien des marais indivis de la Grande Brière.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

**DE PROCEDER** à l'élection de son délégué :

M Denis ROULAND, obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué à la Commission syndicale de la Grande Brière Mottière.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_14

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

29  
26  
29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

**POLLENIZ –  
Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

4 juillet 2020

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire son délégué au sein de l'association POLLENIZ.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu son Président,  
Après en avoir délibéré,**

**PROCEDE** à l'élection de son délégué :

Mme Françoise HAFFRAY obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu déléguée titulaire, au sein de l'association POLLENIZ.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_15

Nombre de Conseillers 29  
En exercice 26  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Etaient présents :**

**Syndicat Départemental  
d'Energie de Loire-  
Atlantique (SYDELA)  
Désignation des  
délégués**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**4 juillet 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté au Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA) par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le conseil procède à l'élection de ses délégués au sein du Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA) :

Ont obtenu :

M. Sébastien WAIRY obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **titulaire**  
M. Benoît PICHARD obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **titulaire**

M. Jean-Louis LELIEVRE obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés est élu délégué **suppléant**  
Mme Stéphanie BURNEL obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés est élu délégué **suppléant**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

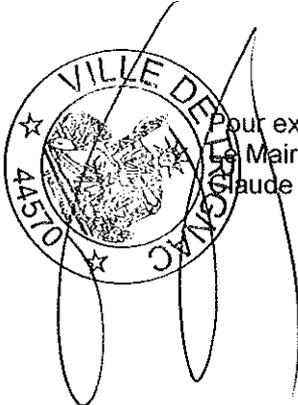
De désigner les délégués au sein du Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA) suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sébastien WAIRY	Jean-Louis LELIEVRE
Benoît PICHARD	Stéphanie BURNEL

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

D'autoriser le Maire ou son représentant à en informer le Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA).

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_16

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Syndicat  
intercommunal à  
vocation unique de la  
fourrière pour animaux  
de la presqu'île  
guérandaise -  
Désignation des  
délégués du Conseil  
municipal**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**4 juillet 2020**

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil Municipal d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de la Presqu'île guérandaise.

Le Conseil, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de la Presqu'île guérandaise.

**Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués :**

Mme Françoise HAFFRAY obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu déléguée **titulaire**  
Mme Patricia L'ECORSIER obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu déléguée **titulaire**  
M. Yannick BEAUVAIS obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **suppléant**  
Mme Véronique JULIOT obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu déléguée **suppléante**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

De désigner les élus suivants comme délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de la Presqu'île Guérandaise.

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Françoise HAFFRAY	Yannick BEAUVAIS
Patricia L'ECORSIER	Véronique JULIOT

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_17

Nombre de Conseillers 29  
En exercice 26  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Air Pays de Loire –  
Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire son délégué au sein de Air Pays de Loire.

Entendu son Président,  
Après en avoir délibéré,

**PROCEDE** à l'élection d'un délégué au sein de l'association AIR PAYS DE LOIRE

M. Sébastien WAIRY obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué à l'Association AIR PAYS DE LOIRE.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_18

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 26  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Mission Locale pour  
l'Emploi – Désignation  
d'un représentant du  
Conseil Municipal**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire son délégué au sein de la Mission Locale pour l'Emploi.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu son Président,  
Après en avoir délibéré,**

**PROCEDE** à l'élection de son délégué :

Mme Laurence FREMINET obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue déléguée titulaire, au sein de la Mission Locale pour l'Emploi.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
★ Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_19

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 25  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

**Association pour  
l'Insertion par  
l'Economique APIE –  
Désignation d'un  
représentant du Conseil  
Municipal**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

4 juillet 2020

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'APEI.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu son Président,  
Après en avoir délibéré,**

**PROCEDE** à l'élection de son délégué :

M. Gilles BRIAND obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu pour siéger au conseil d'administration de l'APEI.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_20

Nombre de Conseillers  
En exercice **29**  
De présents **25**  
De votants **29**

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

**SONADEV Territoire  
Public – Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**4 juillet 2020**

Le Conseil Municipal est représenté à la SONADEV au sein de l'assemblée générale de la SPL et à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
DESIGNE :**

M. Gilles BRIAND, obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué à l'assemblée générale de la SPL SONADEV

Mme Véronique JULIOT, obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue déléguée suppléante à l'assemblée générale de la SPL SONADEV

M. Jean-Louis LELIEVRE, obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL SONADEV.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_21

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 25  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

Loire-Atlantique  
Développement-SPL  
(LAD SPL) – Désignation  
d'un représentant du  
Conseil Municipal

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire son délégué au sein de Loire-Atlantique Développement-SPL (LAD SPL).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu son Président,  
Après en avoir délibéré,**

**PROCEDE** à l'élection de son délégué :

M. Gilles BRIAND obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué titulaire, au sein de Loire-Atlantique Développement-SPL (LAD SPL).

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_22

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 25  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

**STRAN – Désignation  
d'un représentant du  
Conseil Municipal**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune dans les instances de la SPL STRAN. Il est demandé au Conseil municipal de :

**désigner :**

- un membre à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au sein du conseil d'administration de la SPL STRAN
- un membre à l'assemblée générale

**autoriser** les représentants à percevoir les indemnités et défraiements légaux et réglementaires que les instances délibérantes de la société auraient décider d'instituer (jetons de présence).

M. Sébastien WAIRY obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au conseil d'administration de la SPL STRAN

Mme Véronique JULIOT obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu déléguée à l'assemblée générale de la SPL STRAN.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_23

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 25  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

#### Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

Centre Intercommunal  
de Sécurité et de  
Prévention de la  
Délinquance (CISPD) –  
Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

#### Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

#### Absents :

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Le Conseil Municipal est représenté au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la CARENE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,  
**DESIGNE :**

Mme Véronique JULIOT, obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu déléguée titulaire,  
M. Jean-Louis LELIEVRE, obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué suppléant.

au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la CARENE.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_24

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 25  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Commission Locale  
d'Evaluation des  
Transferts de Charges  
(CLECT) – Désignation  
des représentants du  
Conseil Municipal

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM  
(départ à 19h30)

Et que la convocation avait  
été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Par délibération du 23 septembre 2014, le conseil communautaire de la CARENE a approuvé l'installation de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et acté sa composition.

Il est demandé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui seront chargés de représenter la commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CARENE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**DE PROCEDER** à l'élection de son délégué titulaire et son délégué suppléant,

Mme Dominique MAHE-VINCE obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue représentante titulaire à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CARENE,

M. Stanislas FONLUPT obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés est élu représentant suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CARENE.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Cet extrait conforme  
est certifié par le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_25

Nombre de Conseillers  
En exercice **29**  
De présents **25**  
De votants **29**

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Objet :

**Conférence  
Intercommunale du  
Logement – Désignation  
d'un représentant du  
Conseil Municipal**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**4 juillet 2020**

La commune de Trignac participe aux instances de la Conférence intercommunale du logement. Il est demandé au Conseil municipal de désigner un représentant suppléant en cas d'indisponibilité du maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu son Président,  
Après en avoir délibéré,**

**PROCEDE** à l'élection de son délégué suppléant :

Mme Patricia L'ECORSIER, obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue représentante suppléante pour siéger à la conférence intercommunale du logement (CIL), en cas d'indisponibilité du maire.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_26

Nombre de Conseillers  
En exercice 29  
De présents 25  
De votants 29

L'an deux mille vingt, le dix juillet  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

SPL Saint-Nazaire  
Agglomération Tourisme  
(SNAT) – Désignation  
d'un représentant du  
Conseil Municipal

Étaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX
- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4 juillet 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu son Président,  
Après en avoir délibéré,

- Désigne M. Hervé MORICE comme représentant à l'assemblée spéciale de la SPL SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION TOURISME en remplacement de Monsieur MORICE,
- Désigne Monsieur Sébastien WAIRY comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 10 juillet 2020

**DEL\_20200710\_27**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29**

**25**

**29**

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

#### **Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

#### **Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE

- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX

- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX

- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM (départ à 19h30)

#### **Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET :

**Soutien aux territoires  
Fond communal  
« Ecoles » Demande de  
subvention au CD44  
(travaux école maternelle  
D. Casanova phase 1)**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

**4 juillet 2020**

#### **Dossier présenté au conseil municipal dans la continuité des procédures de recherche de financements discutées en commission des finances le 16 janvier 2020.**

Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loire Atlantique a fait savoir à la commune qu'une aide financière pour le soutien aux territoires au titre du pilier Fond communal « Ecoles » peut être attribuée sous la forme de subvention par opération, sur la base de dossiers constitués par les collectivités éligibles, la commune a été informée de ce nouveau dispositif lors d'une rencontre avec les services de C.D. 44 en date du 15 juin 2020.

La demande va être déposée à l'Hôtel du département de la Loire Atlantique le 15 juillet 2020.

Les services de la commune vont adresser au Département un dossier correspondant à une opération en lien avec des travaux sur nos établissements scolaires à savoir :

#### **- Restructuration école maternelle D. Casanova - Phase 1**

La commune souhaite s'inscrire dans le dispositif initié par le Département de la Loire Atlantique intitulé Soutien au territoire « Fond communal Ecoles » pour son projet de restructuration d'une école maternelle dont les bâtiments ont été construits dans les années 60. Ce projet qui participe au projet de requalification du centre-ville est lancé pour répondre notamment à l'arrivée de nouveaux habitants (150 logements entre 2021 et 2024).

Les travaux de restructuration (en site occupé), d'un coût total d'environ 1 531 000 € HT se feront sur 3 exercices budgétaires (2020 à 2022).

Cette délibération est proposée pour solliciter une aide sur la 1ere phase de travaux qui consiste dès la fin 2020 à :

- a) Procéder à l'édification de structures modulaires de type conteneurs maritimes, assurer l'accueil des enfants impacté par la démolition / reconstruction envisagée d'une partie du bâtiment situé en bordure de la rue Curie (travaux envisagés sur 2021)
- b) Répondre par ces structures modulaires à l'obligation du dédoublement, des classes de grandes sections (2 classes à dédoubler situées en REP) à partir de 2022 à l'issue de la phase 2 correspondante à la démolition reconstruction).

Les travaux de la phase 1 porteront sur la mise en œuvre de structures modulaires pour l'école D. Casanova. Le coût des travaux de la phase 1 au stade APS sont évalués à 299 200 € HT (études et travaux). La réalisation de l'opération se fera entre juillet et octobre 2020.

#### - Le financement

Les travaux correspondant à la 1ere phase seront réalisés sur l'exercice budgétaire 2020

Deux lignes de crédit sont ouvertes :

#### En dépenses

- Ligne relative aux travaux :

- 1 Edification de structures modulaires Année 2020 - Article : 2313 – Programme : 35 - Fonction 211 - Inscr : 359 040 € TTC  
soit 299 200 € HT.

#### En recettes

**Inscription de l'opération au titre de la DETR 2020**

- Année 2020 - Article 2313 – Programme : 35 - Inscription : 102 300 €  
**Appel de fonds pour 102 300 € prévu en novembre 2020**

**Inscription de l'opération au titre du Fond communal « Ecoles » CD 44**

- Année 2020 - Article 2313 – Programme : 35 - Inscription : 119 680 €  
**Appel de fonds pour 119 680 € prévu en novembre 2020**

**Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide**

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 10 juillet 2020

DEL\_20200710\_28

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

25

29

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE (jusqu'à 19h30)  
Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND  
Laurence FREMINET – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT  
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT-KERYHUEL – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM  
Christelle POHON – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU  
Isabelle GUENEGO – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES  
Alain DESMARS

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Hervé MORICE a donné son mandat à Jean-Louis LELIEVRE

- Benoît PICHARD a donné son mandat à Myriam LEROUX

- Yannick BEAUVAIS a donné son mandat à Myriam LEROUX

- Dominique MAHE-VINCE a donné son mandat à Jean-Pierre LE CROM

(départ à 19h30)

**Absents :**

Monsieur Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

**Convention avec  
l'agence Inventive pour  
l'organisation du marché  
de Noël 2020**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

**4 juillet 2020**

La configuration d'un marché de Noël en complément de Fest'hiver a été posée comme un incontournable. Cette recherche a pour but :

- Inventer un marché de Noël unique pour créer une formule conviviale et renouvelée sur le territoire.
- Associer les associations locales à se joindre à cette plus grande visibilité tout y intégrant 10 exposants inscrits dans les circuits courts et qui proposent des produits écoresponsables et de l'artisanat d'art (réseau EPV, producteurs locaux, bocaux locaux, GAB 44...).
- Enrichir l'opération Fest'hiver.

Le concept 2020 se déroulera en cœur de ville, les différents espaces seront reliés par des animations et une scénographie soignée. Il est ainsi décidé de formaliser cette organisation par un partenariat avec l'Agence Inventive. Cette convention a ainsi pour but de :

- Poser le cadre des attendus.
- Définir les modalités de gestion de cette opération.
- Préciser les engagements de chacun.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

- De se prononcer favorablement sur l'adoption de cette convention telle qu'annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre acte découlant de ce conventionnement.
- D'autoriser la dépense dans le respect des règles comptables inhérentes aux collectivités locales.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	4



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

**ENTRE :**

La Ville de TRIGNAC

Située : place de la Mairie 44570 TRIGNAC

Représentée par Monsieur Claude AUFORT agissant en qualité de Maire

Ci-après désignée « La Ville »

D'une part,

**ET :**

L'Agence Inventive

Située : 40 rue des Halles 44600 SAINT-NAZAIRE

Ci-après désignée « L'Agence »

D'autre part,

**Exposé :**

Il est ainsi décidé de formaliser :

- Le cadre des attendus de cette convention.
- Les modalités de gestion de cette opération.
- Les engagements de chaque acteur, d'autre part.

Ceci préalablement exposé, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJETS DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque partie dans l'organisation et la promotion du marché de Noël qui se tiendra le dimanche 06 décembre 2020 de 10h30 à 18h à TRIGNAC centre (dans les salles des fêtes R.Vautier, le Centre culturel, la salle L.Mauvais et la rue de la mairie).

**ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU PROJET**

**2.1 – Objectifs**

- **Inventer** un marché de Noël unique pour créer une formule conviviale renouvelée sur le territoire.
- **Inviter** les associations locales à se joindre à cette plus grande visibilité en y intégrant des exposants inscrits dans les circuits courts et qui proposent des produits écoresponsables et de l'artisanat d'art (réseau EPV, producteurs locaux, bocalos, GAB 44...).
- **Enrichir** l'opération Fest'hiver.

**2.2 – Publics visés**

- Population locale
- Population de l'agglomération

**2.3 – Contenu du projet :**

Le projet mobilise les compétences de l'Agence Inventive sur les thématiques d'organisation-gestion, d'accueil et d'animation de cet événement dans le cadre posé ci-après.

L'Agence s'engage sur les points suivants :

- Recherche des exposants.
- Identification des besoins logistiques des exposants.
- Gestion administrative (fiche d'inscription, documents d'assurances...).
- Accueil des exposants.
- Recherche, contractualisation, coordination technique et administrative des animations.

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **3.1 – Engagements de l'Agence**

- Assurer l'organisation de cet évènement en tenant compte du cadre posé dans cette convention (art 2).
- Assurer la prise en charge de la régie technique, administrative (réglementation sur la propriété intellectuelle, droit du travail, de suivi administratif, assurance de spectacle), et de garantir la sécurité des publics et des biens (respect de la réglementation en matière d'accueil des spectateurs, mise en sécurité).
- Engager un système de comptage des visiteurs.
- Le besoin en technicité et en logistique doivent être posés pour le 15 septembre 2020 dernier délai.

### **3.2 – Engagements de la Ville**

- Apporter un soutien financier à l'Agence Inventive à hauteur de 9354,17 euros TTC (neuf mille trois cent cinquante-quatre euros et dix-sept centimes) versé par mandat administratif sur la ligne 6574, en 3 temps : mille cinq cents euros en août 2020, six mille cinq cents euros en octobre 2020 et mille trois cents cinquante-quatre euros et dix-sept centimes, ce dernier montant sera versé sur présentation de justificatifs pour équilibrer les comptes.
- Faire son affaire de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'organisation de la manifestation ainsi que des assurances spécifiques inhérentes à une telle manifestation.
- Soutenir cette action en mettant à disposition du matériel. Une liste exhaustive sera communiquée pour le 15 septembre 2020 dernier délai aux services techniques par l'Agence.
- Valoriser la communication de cette opération par les relais traditionnels (site internet de la ville, diffusion dans les services et panneaux lumineux).
- Assurer l'installation de banderoles si nécessaire.
- Accompagner l'Agence sur les aspects logistiques et électriques à partir d'un plan de travail et des besoins et selon la capacité des services, à communiquer pour le 15 septembre 2020.

## **ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et couvre l'édition 2020.

## **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas de non-exécution ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville des conditions d'exécution de la présente convention par l'Agence, la Ville peut remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

## **ARTICLE 6 – CONTROLE DE L'ADMINISTRATION**

L'Agence s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

Au terme de la convention, l'Agence remet, dans un délai de trois mois, un bilan qualitatif et quantitatif couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

## **ARTICLE 7 – EVALUATION**

L'évaluation des conditions de réalisation du projet et des actions auxquels la Ville apporte son concours est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville et l'Agence.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats au projet mentionnée à l'article 2, sur l'impact des actions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

L'évaluation doit intervenir dans les trois mois suivant la fin de validité de la présente convention.

L'évaluation se traduira également par l'organisation d'une réunion de bilan, à l'initiative de la ville qui présentera un compte-rendu global du projet, en présence de l'ensemble des services concernés.

### **ARTICLE 8 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et devra être validée par délibération en conseil municipal.

### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant pris par délibération.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne conduisent à la remise en cause des objectifs généraux définis à l'article 2.

### **ARTICLE 10 – DIFFERENDS ENTRE LES PARTIES**

Les parties essaieront autant que faire se peut de régler leurs différends à l'amiable pour tous les litiges relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de non règlement, les litiges relèveront de la compétence des tribunaux de droit commun de Nantes.

En foi de quoi la présente convention est signée en 2 exemplaires

Trignac, le 10 juillet 2020

***Pour l'Agence Inventive***

***Pour la Ville de TRIGNAC***

Le Maire, Claude AUFORT



### **Contacts :**

Ville de Trignac : Pôle Culture – Développement Durable  
Cécile CUTULLIC 02 40 45 82 25

Agence Inventive : Mireille THIBAUT 02 40 42 33 79

